



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 12 FEVRIER 2026

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - YABAS

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

INFORMATIONS CLUBS

- **510506 – GONESSE** – Demande d'échéancier règlement compte club.

Première échéance reçue le 6 février et le 10 février 2026.

- **551972 – AVICENNE ASC** – Règlement compte club

Reçu règlement en date du 10 février 2026.

- **560812 – FC PIERRELAYE** – Règlement Compte club.

Reçu règlement en date du 09 février 2026.

- **560814 – FUTSAL CLUB VLB** – Règlement compte club

Reçu règlement en date du 12 février 2026.





Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

*** Commission Futsal**

Prochaine réunion sur convocation